

LA CONSTRUCTION HORS-SITE, UNE (R)EVOLUTION DANS LE BATIMENT

HORS-SITE

HORS

CONCOURS

CONSTRUCTION

ACIER

2025

**UNE (R)EVOLUTION
DANS LE BÂTIMENT**

Sous la présidence de
Simon Teyssou, architecte

Remise de dossier
le 23 mai 2025

En savoir plus
www.construiracier.fr

CONSTRUIRACIER
FILÈRE D'EXCELLENCE POUR L'ENVIRONNEMENT

01 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2024-2025.

Les candidats peuvent participer seuls ou en équipe (maximum 4 par équipe), les équipes peuvent être mixtes, architectes/ingénieurs.

Le projet pourra être traité par les étudiants de manière autonome ou trouver sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement.

02 / SUJET

LA CONSTRUCTION HORS-SITE, UNE (R)EVOLUTION DANS LE BATIMENT

La pratique du hors-site, qui devrait atteindre 20% de la construction mondiale d'ici 2030, s'impose déjà dans des villes denses comme Londres ou New-York et tend à se déployer en France. Cette approche, relative à une préfabrication avancée du bâtiment, nécessite des stratégies de mise en œuvre, des assemblages et une organisation du travail spécifiques pour lesquels l'acier joue un rôle essentiel.

Prégnante dans la construction métallique, la préfabrication du bâtiment recèle de nombreux atouts. Elle améliore les conditions de travail, réduit les déchets et nuisances sur les chantiers, optimise les coûts de travaux par la réduction des temps de fabrication en atelier et le montage facilité des modules acheminés sur site. La construction hors site bénéficie en outre d'une haute qualité industrielle issue du processus de fabrication pointu et à la pose rapide des composants. Elle est capable de concevoir tant des constructions modulaires rapides à déployer que des extensions ou surélévations d'édifices existants. Côté technique, les enveloppes mises en place avec des matériaux variés, assurent une isolation thermique et acoustique de qualité.

Face aux défis énergétiques, environnementaux et démographiques du secteur du bâtiment, il est demandé aux candidats d'imaginer un modèle ou un programme architectural hors site conçu en acier et capable de proposer une alternative aux systèmes constructifs traditionnels. Si la conception peut évidemment faire appel à des matériaux multiples (neufs, de réemploi ou recyclés), il s'agira de faire la démonstration d'un usage pertinent de l'acier.

En misant sur la préfabrication, l'économie de matériaux, la réduction de l'empreinte carbone, le réemploi, la réversibilité, l'évolutivité, la démontabilité, ils s'attacheront à démontrer toutes les possibilités offertes par le matériau acier dans la construction hors site intégrée dès la phase de conception, en déployant une démarche d'économie circulaire.

03 / SITE

Chaque étudiant ou équipe d'étudiants choisira librement le site sur lequel il plantera son projet. Ce choix devra être argumenté par rapport au projet. Le rapport au contexte sera explicité dans les commentaires et les images proposées permettront de juger de son adéquation à la problématique posée.

04 / PROGRAMME

Le règlement du concours vous permet une grande liberté dans le programme et son mode de rendu. Toutefois celui-ci devra répondre aux enjeux donnés par le sujet. Il appartient aux candidats de proposer une programmation judicieuse et pertinente en fonction du sujet qui leur est proposé.

05 / DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les propositions des équipes seront examinées lors du pré-jury par une commission technique composée de représentants de la profession (architectes, ingénieurs, constructeurs, journalistes...) et de ConstruirAcier. Ils examineront la conformité des projets au présent règlement et la qualité du projet et sélectionneront au maximum 12 équipes qui seront invitées à présenter leur projet oralement devant le jury.

Les résultats des délibérations de la commission technique seront communiqués à chaque équipe par e-mail.

La présentation orale des projets sélectionnés devant le jury se fera à Paris le 13 juin 2025.

Le jury se réunira sous la présidence de Simon Teyssou, architecte, président de l'atelier du Rouget Simon Teyssou et associés. Il sera composé d'architectes, d'ingénieurs, de spécialistes de la construction en acier et du hors site ainsi que de journalistes. Il procédera à un examen des propositions des équipes participantes et établira un classement.

En cas d'impossibilité de réunion pour cause sanitaire, le jury se réunira avec les candidats en visio-conférence.

Les projets primés par le jury figureront sur le site internet de ConstruirAcier et feront l'objet d'une publication.

06 / DOTATION

Une somme de 5 000 € sera répartie par le jury entre les équipes lauréates.

Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury.

Le paiement de la dotation se fera par virement bancaire.

En cas de projets présentés par une équipe, le virement sera réalisé au candidat enregistré comme porteur du projet sur la plateforme de gestion des candidatures : il lui incombe de reverser la somme perçue, à part égale, à chaque membre de l'équipe.

07 / CRITÈRES D'ÉVALUATION

La commission technique du pré-jury et les membres du jury final prendront les éléments suivants en considération :

- . Pertinence de l'utilisation de l'acier et mise en valeur du matériau
- . Qualité architecturale / Faisabilité constructive
- . Démarche environnementale
- . Innovation
- . Qualité des documents imposés, des documents de présentation libre
- . Qualité de l'exposé oral pour les finalistes.

Le jury sera particulièrement sensible à la recherche de solutions frugales et innovantes, en lien étroit avec le contexte et le site choisi afin de montrer les performances de l'acier et les prouesses possibles grâce à ce matériau, notamment en matière d'empreinte carbone du projet. L'interprétation des critères est laissée à l'entière appréciation du jury.

08 / MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque candidat ou équipe de candidats devra s'inscrire sur la plateforme dédiée à retrouver sur le site de ConstruirAcier : <https://www.construiracier.fr/concours/concours-acier/>

Un mail de confirmation contenant le numéro unique d'enregistrement attribué aux candidats sera envoyé.

09 / RENDU

Tous les documents devront être rédigés en français. Les textes manuscrits ne seront pas recevables. **Les candidats devront donner un nom à leur projet.**

10 / CALENDRIER DU CONCOURS

Inscriptions et rendu jusqu'au vendredi 23 mai 2025 à minuit via le site www.construiracier.fr.

Pré-jury

Les résultats des délibérations de la commission technique seront diffusés le 30 mai, par e-mail.

Jury

Le jury se réunira à Paris le **13 juin 2025** pour l'audition des équipes sélectionnées. Un ordre de passage sera communiqué aux équipes nominées.

11 / INDEMNISATION

Les frais de déplacement et d'hébergement (montant maxi 100 € TTC par membre de l'équipe) seront pris en charge sur présentation des justificatifs originaux pour les équipes hors Île-de-France retenues à l'issue du pré-jury, afin de leur permettre de se rendre à la présentation orale de leur projet devant le jury.

Date limite de présentation des justificatifs : 30 juin 2025.

Au-delà de cette date, plus aucun frais ne sera remboursé. Le remboursement se fera par virement et devra être centralisé par un membre unique de l'équipe dont il faudra communiquer le RIB.

12 / INFORMATIONS

Pour tous renseignements sur l'utilisation de l'acier ou sur la construction en acier, vous pouvez consulter les sites internet :

www.construiracier.fr

www.galvazinc.com

www.infosteel.be
www.steelconstruct.com
www.save-construction.com (FDES des solutions acier)
www.cticm.com
www.enveloppe-metallique.fr
www.constructionmetallique.fr
www.constructalia.com

Dernières FDES :

[FDES poutrelles CTICM](#)
[FDES XCarb poutrelles](#)
[FDES XCarb enveloppe](#)

**Pour tous renseignements sur le concours ou des questions éventuelles, vous pouvez contacter ConstruirAcier au : + 33 (0)7 64 09 25 00
ou par mail : virginie.brossard@construiracier.fr**

13 / PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats sont informés que les données nominatives recueillies à l'occasion de ce concours sont nécessaires pour valider leur participation. Conformément à la loi, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles auprès de l'organisateur.

14 / DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les équipes participantes cèdent à ConstruirAcier l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cette cession englobe le droit à l'image, le droit d'utiliser, de reproduire et de diffuser le projet sur tous types de médias. Cette cession s'entend pour toute la durée nécessaire à la promotion du concours. ConstruirAcier se réserve notamment le droit de la première publication et de la présentation publique des projets.

ConstruirAcier s'autorise à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures, site internet, réseaux sociaux et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. À ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, et ce, sous réserve de mentionner les noms des auteurs du projet.

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété intellectuelle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement.

CONTENU DES RENDUS POUR LE PRÉ-JURY

Un dossier informatique contenant les documents suivants :

Documents de rendu imposés :

01 /

- . Un plan masse
- . Coupes exprimant le projet
- . Plans des niveaux
- . Façades caractéristiques
- . Vues 3D du projet

Échelles :

- . Des plans et façades : 1/100^e ou 1/50^e suivant les projets
- . Des coupes : 1/50^e
- . Des détails : 1/20^e
- . Plan masse : 1/200^e

Les échelles sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction des dimensions du projet.

02 /

Un feuillet de présentation du projet (note d'intention) d'une page, rédigé sur un logiciel de traitement de texte type Word, comprenant le nom du projet, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom de l'école, le nom des professeurs référents et/ou associés le cas échéant. Cette note d'intention devra permettre la bonne compréhension de la réponse proposée par l'étudiant à la problématique énoncée dans le sujet du concours.

03 /

Une copie de la carte d'étudiant ou un certificat de l'école pour chaque membre de l'équipe.

Documents de rendu libres :

01 /

Tous moyens de communication permettant aux candidats de convaincre le jury de la pertinence de ses réponses (maquette physique, maquette BIM, animation 3D, cinématique, métriques environnementales, notice technique, notes de calcul, algorithme, schémas...).

02 /

Aucune limite de taille de fichier n'est imposée, il est cependant vivement conseillé de nous contacter préalablement à tout dépôt de fichier supérieur à 100 Mo.

Les documents seront transférés sous format numérique sur le site

www.construiracier.fr/concours/concours-acier au plus tard **le vendredi 23 mai 2025 à minuit.**

CONTENU DES RENDUS POUR LE JURY FINAL À PARIS

Les équipes retenues pour le jury final pourront retravailler leur projet en fonction des commentaires du pré-jury.

Il leur sera demandé pour leur présentation orale au **jury final le 13 juin 2025** :

01 /

Une présentation de type diaporama de l'ensemble du projet (un ordinateur PC sera disponible sur place). Pensez à mettre votre diaporama sur une clé USB en cas de problème technique.

02 /

Un résumé en 2 000 signes maximum du concept, avec au préalable, le nom du projet, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom et l'adresse de l'école, en 5 exemplaires destiné aux membres du jury. **Attention, ce texte sera publié.**

03 /

Tout document libre valorisant le projet et permettant la bonne compréhension (maquette*, animation 3D, cinématique, métriques environnementales, notice technique, notes de calcul, algorithme, schémas...). Vous aurez à votre disposition des supports A0 pour coller vos documents papier.

*La maquette physique sera à l'échelle 1/100 ou 1/200. Possibilité de maquettes d'études évocatrices du processus de conception pourront être jointes, échelle 1/500 et/ou 1/1000 (taille maximum 1mx60cm).

04 /

Tous ces éléments devront être fournis au plus tard **le 11 juin 2025** par email à l'adresse virginie.brossard@construiracier.fr :

- . La présentation de type diaporama de l'ensemble du projet
- . Le résumé en 2 000 signes maximum sur un logiciel de traitement de texte type Word
- . Tout documents libres valorisant le projet et permettant une meilleure compréhension (modélisation, film, 3D...)

NB : la salle de jury sera équipée d'un écran ou vidéoprojecteur, d'un PC ; il est demandé aux candidats d'apporter les moyens de diffusion spécifiques dont ils ont besoin (dans cette situation vous pouvez nous contacter).

NB : toutes les images et visuels sont susceptibles d'être utilisés dans les supports média de ConstruirAcier avec mention du nom des auteurs. Toutes les photos que vous utiliserez pour présenter votre projet doivent être libres de droit.